

MODIFICATIONS du R.T.I.

CONGRÈS de FELTRE 2011

NOMENCLATURE

JET DE BUT OU MENE - Période de la partie qui commence à l'instant où le but quitte pour la première fois la main du joueur chargé de le lancer. Elle se termine ~~lorsque les équipes sont d'accord sur le nombre de points à marquer. Il est aussi terminé~~ quand le but est perdu par un coup régulier ou irrégulier accepté ou quand les effets provoqués par la dernière boule jouée sont terminés (il n'y a plus aucun objet en mouvement sur le jeu).

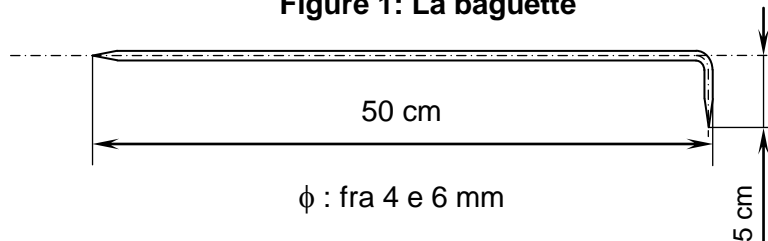
Art. 2 - Caractéristiques du but

Le but, d'un diamètre de 35 à 37 mm **et d'une masse de 25 ± 2 g** est en bois, ~~non ferré, non coloré ou~~ uniformément coloré **en blanc**, non gravé et non plombé.

~~Un but d'une autre couleur, mais toujours uniformément coloré, peut être utilisé si les deux équipes sont d'accord~~ (exception : au tir de précision le but cible doit être blanc, le but obstacle rouge).

Art. 3 - Caractéristiques de la baguette

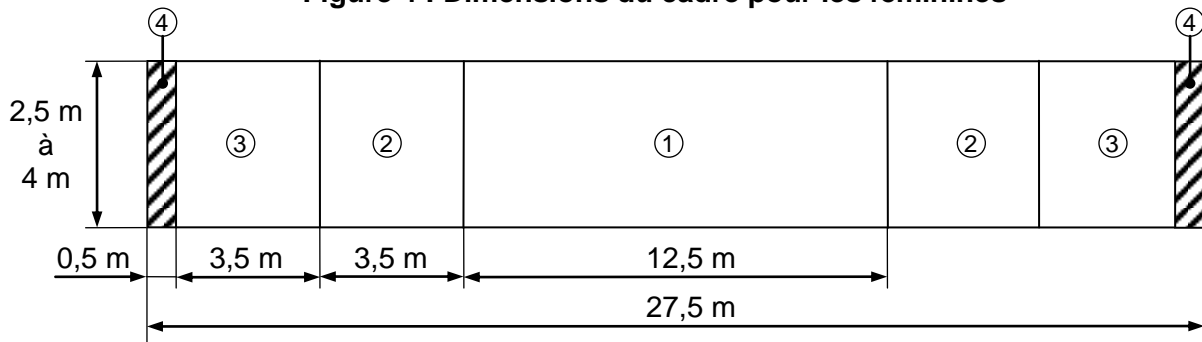
Figure 1: La baguette



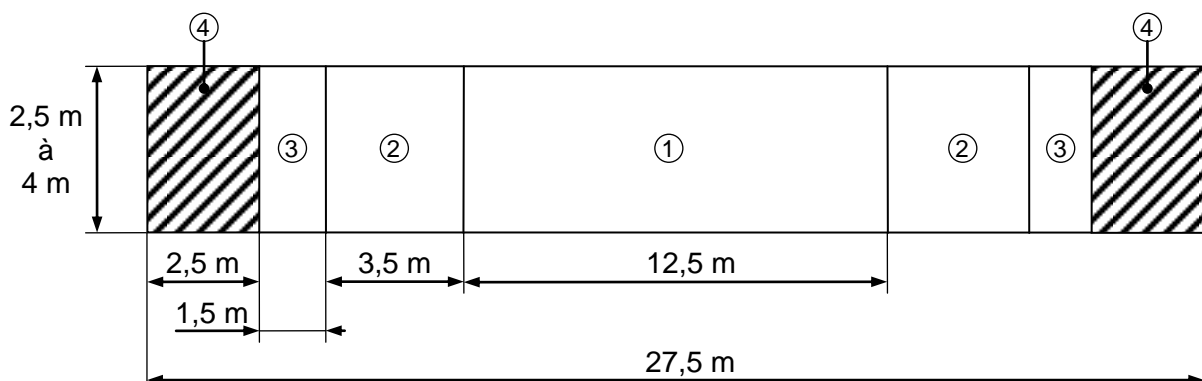
La baguette peut être pliable ou démontable, dotée d'éventuels accessoires, mais les dimensions de la figure 1 doivent être strictement respectées.

Art. 4 - Caractéristiques du cadre

Figure 4 : Dimensions du cadre pour les féminines



Avancer la 3^{ème} ligne ou ligne de perte de 2 m (au niveau de la 2^{ème} ligne du cadre senior).



Art. 8 - Points à faire - Durée de la partie

...

La durée maximum attribuée à chaque partie est de ~~4~~ **3** heures.

Art. 9 - Gain de la partie

A ajouter :

Si à la fin d'une mène, il reste encore du temps et que le score prévu n'a pas été atteint, on rejoue obligatoirement une mène.

L'équipe gagnante est celle qui :

A. Atteint la première le nombre de points à faire dans le temps prévu quand il a été fixé.

B. A la fin du temps prévu (mène en cours terminée) a le plus grand nombre de points.

En cas d'égalité à l'issue du temps maximum fixé et si le règlement de la compétition n'accepte pas cette égalité, on joue une mène supplémentaire à but non annulable et non perdable, suivant les modalités prévues au paragraphe C.

En cas d'égalité à l'issue de cette mène, le gain de la partie est attribué par l'épreuve de point, suivant les modalités prévues au paragraphe D.

Art. 12

A. Tracé des lignes

...

Après le lancement **valide** du but, il est interdit de retracer la ligne maximum (2^e ligne).

Art. 22 - Boule d'un autre joueur jouée par erreur

A la première erreur l'adversaire en effectue le remplacement en respectant la distance par rapport au but. En cas de récurrence, l'adversaire appliquera la règle de l'avantage.

A ajouter :

Jouer la boule d'un partenaire n'est pas considéré comme une erreur, par conséquent il ne doit y avoir, dans ce cas, aucun changement de boule.

Art. 27

A. Position du joueur en action de jeu et obligation de jouer

...

Il est interdit au joueur ~~en action de jeu, du départ de sa course et jusqu'au lâcher de sa~~ **boule**, de poser le ou les pieds sur les lignes du rectangle de 7,50 m ou hors de ces lignes.

Il est cependant **permis** au tireur en action de tir de poser le pied sur la ligne « pied de jeu ».

Art. 34 - Validité du lancement du but

...

Après deux essais infructueux, l'adversaire le place dans le rectangle de validité, à son gré. ~~mais à 0,50 m minimum de toutes les lignes de ce rectangle. S'il le place mal, il est invité à opérer la rectification, qui doit être demandée avant le jet de la première boule.~~

But arrêté ou dévié par un joueur

...

~~S'il est arrêté ou dévié par un adversaire, il est concédé un jet supplémentaire. Par contre, si c'est un partenaire qui fait la faute, son équipe perd le droit de le lancer à nouveau.~~

L'adversaire le place, à son gré, dans le rectangle de validité.

Art. 40 - Objet annoncé.

~~Le joueur~~ **L'équipe** qui veut tirer doit désigner nettement l'objet annoncé. Cet objet ne pourra jamais être une boule de son camp. ~~L'annonce de ce joueur est seule valable.~~

Art. 54 Tir de Précision

...

3. Matériel utilisé

- a. Boules utilisées par le tireur : 4.
- b. Boules cibles (cibles n° 1, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10), elles ont un diamètre de 100 mm **et une masse de 800 ± 10 g**. Elles sont de couleur blanche et en matière synthétique.
- c. But cible (cibles n° 2, 4 et 11), il a un diamètre de 36 mm **et une masse de 25 ± 2 g**. Il est de couleur blanche.
- d. Boules obstacles (cibles n° 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10), elles ont un diamètre de 95 mm **et une masse de 660 ± 10 g**. Elles sont de couleur rouge/**amarante** et en matière synthétique.
- e. But obstacle (cible n° 7), il a un diamètre de 36 mm **et une masse de 25 ± 2 g**. Il est de couleur rouge.

Art. 55 - Tir Progressif

...

3. Matériel utilisé

- a. Boules utilisées par le tireur : 3 minimum par joueur.
- b. Boules cibles : Elles ont un diamètre de 100 ± 1 mm **et une masse de 800 ± 10 g**. Il en faut deux par tapis, de couleur blanche et en matière synthétique.

4. Principe du tir progressif

...

L'athlète tire alternativement dans un sens, puis dans l'autre sens du jeu. ~~Il est continuellement en situation de course.~~

6. Durée de l'épreuve - Score

...

Si le match nul (ou l'égalité entre plusieurs compétiteurs) ne permet pas l'application du règlement de la compétition, on fera disputer entre les joueurs à égalité, une épreuve supplémentaire, limitée en durée à la moitié de l'épreuve qui a déterminé l'égalité. Une demi-heure de repos sera accordée aux joueurs entre ces deux épreuves.

~~En cas de nouvelle égalité, il sera tenu compte :~~

- ~~1. Du nombre de boules touchées dans toutes les phases précédentes;~~
- ~~2. De la moyenne réalisée dans toutes les phases précédentes;~~
- ~~3. Si l'égalité subsiste toujours, les joueurs effectueront chacun une série de six tirs sur une boule placée successivement aux six emplacements d'un tapis. Les séries seront répétées jusqu'à disparition de l'égalité.~~

A ajouter :

Si l'égalité subsiste, après 10 nouvelles minutes de repos, on repartira avec une épreuve d'une minute, à répéter éventuellement à intervalles de 5 minutes, jusqu'à disparition de l'égalité.

Pour ces éventuelles dernières épreuves, aucune nouvelle période d'échauffement n'est prévue.

Art. 57 - Combiné

...

4) Déroulement de l'épreuve

- a. Lancer de but et tracé de la cible

...

Si le lancer du but est par 2 fois irrégulier (art. 34), il est placé par l'adversaire, **à son gré, à 70 cm au moins au moins de toutes les lignes du dans le** rectangle de validité de lancement du but.